

Bureau Communautaire
Séance du 15 Septembre 2022

Délibération N° 2022 12 018 : Ressources Humaines - Ajustement du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt deux, le 15 Décembre à 17 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé régulièrement convoqué le 07/12/2022, s'est réuni à la Salle Les Récollets | Montval-sur-Loir, sous la Présidence de Monsieur Hervé RONCIERE et en vertu de la délibération du Conseil de Communauté N°2022 09 075 du 29 Septembre 2022, qui délègue au BUREAU la fonction délibérative du fonctionnement de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

En exercice	30	Présents	19	Pouvoirs	6	Votants	25
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, Président,

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Vincent GRUAU ; M. Guy LECLERC ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Galiène COHU	Pascal DUPUIS
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Francis BOUSSION	Dominique PETER
Martine CRINIERE	Excusée

Secrétaire de séance : Vincent GRUAU

Y assistait :

- Myriam MORTREAU – Directrice Générale des Services
- Ophélie RONDET – Directrice Générale Adjointe
- William GAUTRAIS – Responsable pôle ingénierie

Date de publication ou de notification de la délibération : 16/12/2022

M. le Président expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le Code Général de la Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire modifiées par délibération N°2022 09 075 du 29/09/2022 permettant notamment l'actualisation du tableau des effectifs,

Vu les mouvements de personnels affectant certains cadres d'emplois (recrutement, mutation, fin de contrat, ...) et la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du personnel en conséquence,

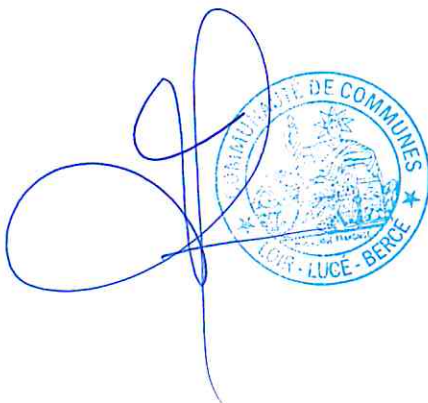
Vu le poste de « coordinateur / contrôleur de travaux de voirie et réseaux divers » qu'il convient de faire évoluer au vu des besoins constatés au sein du service voirie : en ouvrant des perspectives d'évolutions de recrutement sur un poste de catégorie A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) et en renommant le poste comme suit : Chargé(e) d'études, conception et réalisation de travaux de voirie, aménagements urbains, et réseaux divers.

***Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré :***

1. **DECIDE** d'ajuster le tableau des emplois et des effectifs en conséquence conformément à l'annexe jointe ;

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



Secrétaire de séance

